

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_092

**OBJET : AVENANT À LA CONVENTION
VÉLOS SOLIDAIRES ACEC ADÉQUATION**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle
tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence
d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : 18 mars 2025

<u>Nombre de Conseillers :</u> <i>En exercice : 36 Présents : 29 Pouvoirs : 7 Votants : 36</i> <u>Résultat des votes :</u> <i>Pour : 36 Abstention : 0 Contre : 0</i>	<u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u> Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ; <u>Pouvoirs :</u> Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Laurette BOTTA à Anne LENFANT, Murielle GIRAUD à Marylène GUIJARRO, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR, Pierre FAYARD à Bruno STASIAK.
--	---

RAPPELANT la délibération du 24 janvier 2023 qui valide la convention de partenariat avec le Groupe Economique Solidaire Adéquation, pour la mise en œuvre du service Vélos solidaires sur Cœur de Chartreuse avec pour objectif de proposer à des personnes en précarité de mobilité, une solution de transport à tarif solidaire.

Un parc de 8 VAE a été acquis par l'intercommunalité et mis à disposition auprès d'Adéquation qui assure la gestion de cette flotte de vélos, la communication auprès des publics cibles, la mise en œuvre et le suivi des locations, ainsi que l'entretien et la maintenance

Le service a démarré en mai 2023 ; les 8 VAE ont été mis en service progressivement.

CONSIDÉRANT les éléments de bilan 2024 pour l'utilisation du service :

- Les 8 VAE ont été loués
- Total de mois de location = 74 mois, soit une moyenne de 9 mois par VAE ;
- Total de km parcourus = 6 175 km soit une moyenne de 771 km par VAE ;
- 16 utilisateurs au total dont 10 femmes et 6 hommes ;
- Dont 4 < 26 ans ; 9 de 26 à 49 ans ; 3 > 49 ans ;
- Moyenne d'âge 35 ans ;
- 8 demandeurs d'emploi ; 2 contrats d'insertion ; 3 CDD ; 2 stagiaires ; 1 alternance ; 1 mi-temps précarité financière ;
- 10 habitants de St Laurent du Pont ; 2 St Pierre d'Entremont ; 1 Entre Deux Guiers ; 1 St Pierre de Chartreuse ; 1 Miribel Les Echelles ; 1 St Christophe sur Guiers ;

Le groupe Adéquation propose une modification des tarifs de location, afin de faciliter l'accès au service notamment pour les locations longue durée et de rester cohérent avec l'évolution des tarifs qui a été opérée sur le Pays Voironnais à l'occasion du transfert de compétence mobilité au SMMAG.

La nouvelle proposition tarifaire est la suivante :

Durée \ Tarif	VAE + équipements de sécurité	Accessoires*
Jour	2,00 € <i>inchangé</i>	0,50 €
Semaine	8,50 €	1,00 €
Mois	14,00 € <i>au lieu de 25,00 €</i>	3,00 €

**équipements de pluie*

Le montant de la caution demandée aux usagers du service est réévalué à 400€.

Par ailleurs, la convention arrivant à son terme en mai 2025, il est proposé de la prolonger sous forme annuelle et par tacite reconduction.

CONSIDÉRANT la consultation des membres du groupe de travail mobilité, en séance du 10 mars 2025 et des réponses aux interrogations soulevées,

➤ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **VALIDE** la modification des tarifs de location des vélos solidaires ;
- **VALIDE** la prolongation de la convention, annuellement et par tacites reconductions, en respectant l'article 6 qui précise les conditions de dénonciation de la convention ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant correspondant à ces modifications.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 09/04/2025

La Présidente,
Anne LENFANT.

